

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
En an : 18
Six mois : 10
Trois mois : 5

on s'abonne :

A SAUMUR, au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 40
Réclames : 30
Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR
6 Novembre 1882.

Chronique générale.

Le conseil des ministres a procédé samedi matin, sous la présidence de M. Grévy, à l'examen du projet de loi de M. Devès sur la réforme judiciaire. Ce projet a été fort modifié et presque refondu par le garde des sceaux. C'est ainsi qu'il laisse intacte l'organisation actuelle du corps judiciaire ; il procède seulement à de nombreuses mises à la retraite : 160 conseillers et 230 juges. Toutefois, aucun tribunal n'est supprimé. Quant aux cours d'appel dont la suppression pourrait être résolue, le projet de M. Devès laisse à la Chambre le droit de se prononcer sur cette mesure et de déterminer celle de ces cours qui en seront l'objet.

L'esprit général de ce projet ainsi amendé, c'est-à-dire ne touchant en rien à l'inamovibilité ni au mode actuel de nomination des magistrats, a été approuvé par le conseil. Dans une prochaine réunion, les ministres discuteront les points de détail.

M. Tirard a ensuite entretenu le conseil de son projet d'émission d'une nouvelle série de bons du Trésor destinée à suppléer aux ressources que le retrait de la convention avec la Compagnie d'Orléans enlève au budget de 1883.

Le cabinet, croyons-nous, a adopté les vues du ministre des finances, ne trouvant aucune solution meilleure à proposer.

Après M. Tirard, M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, a soumis à ses collègues son projet d'attribuer désormais à la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique les pouvoirs dont jouissait le conseil quand il était réuni en assemblée plénière. M. Duvaux a justifié sa mesure en faisant valoir que le système actuel entraînait des longueurs dans l'expédition des petites affaires d'un caractère ur-

gent et ne présentait pas des garanties plus grandes.

Le projet du ministre de l'instruction publique a été approuvé.

Enfin, le général Billot a soumis à la signature de M. Grévy les décrets nommant les contrôleurs généraux de l'armée.

Avant de se séparer, le conseil s'est entretenu de l'affaire du Tonkin et de l'invasion des territoires annamites et tonkinois par les troupes chinoises. M. Duclerc a expliqué à ses collègues qu'il n'y avait pas là un fait constituant une déclaration de guerre, mais seulement une violation des frontières sur des territoires placés sous notre protectorat.

A son avis, il s'agit d'une simple incurSION de corps irréguliers. Toutefois, certaines mesures sont prises par le ministre de la marine.

M. Peulevey, député, et deux délégués de la ville du Havre se sont présentés, dit Paris, chez le président du conseil pour témoigner le désir de voir abroger le décret relatif aux salaisons américaines.

M. Duclerc a répondu qu'il insisterait pour que la question soit examinée impartialement dans le plus bref délai.

Mais, à Berlin, le gouvernement agit difficilement : il a soumis à l'examen du Bundesrath un projet de loi prohibant l'importation des viandes de provenance américaine comme dangereuse. (Temps.)

C'est mardi dernier qu'a été terminé le règlement général des frais d'inauguration de l'Hôtel-de-Ville. Le chiffre total monte à 987,826 fr.

L'état de ce règlement renferme des articles qui tiennent des contes fantastiques des Mille et une Nuits.

Par exemple : Dans le dîner du bataillon scolaire, il a été bu 500 bouteilles de Champagne, 200 bouteilles de Bordeaux ; il a été mangé 2,404 kilogrammes de pâtisseries. Enfin, y compris la casse, qui semble avoir été causée par un véritable tremblement de terre,

la dépense totale s'est élevée à la somme incroyante de 11,503 fr., somme reçue par L'Hermitte, successeur de Potel et Chabot.

Si nous nous en souvenons bien, le bataillon scolaire avait un effectif de cinq à six cents gamins.

Voici des renseignements qui expliquent la difficulté avec laquelle M. Floquet s'est résigné à quitter sa place :

- Il s'agit du budget préfectoral.
1° Traitement fixe : 50,000 fr.
2° Frais de représentation : 54,500 fr.
3° Voitures et chevaux : 45,000 fr.
4° Sans compter le logement princier, la nombreuse domesticité payés par la Ville, le mobilier fourni par la Ville ; et les accessoires des fêtes fournies par les serres de la Ville ; et la franchise postale.

Les Tablettes prétendent que le directeur de la sûreté générale proposait, il y a quelques jours, au ministre de l'intérieur de signer un décret d'expulsion concernant plusieurs individus de nationalité étrangère qui avaient pris une part active dans les derniers troubles de Saône-et-Loire.

M. Fallières s'est refusé en alléguant qu'il craignait de s'exposer à des désagréments avec des députés pointilleux au moment où ils allaient siéger.

On lit dans le Gaulois :

« Nous croyons savoir que les accusés de Montceau-les-Mines, dont le procès a été arrêté devant la cour d'assises de Chalon, vont être renvoyés devant les assises du Morbihan.

« Nous tenons la nouvelle de bonne source : elle provient de la cour de cassation, qui est, comme on le sait, chargée de désigner de nouveaux juges aux accusés. »

Les Tablettes annoncent que la grève des ouvriers en meubles est terminée, et que, ce qui a amené la réconciliation entre les ou-

vriers du meuble et les patrons, c'est qu'ils ont acquis la certitude les uns et les autres que l'argent fourni aux grévistes provenait des concurrences étrangères intéressées.

Les bailleurs de fonds étaient disposés à entretenir la grève pendant trois mois s'il le fallait.

On a remarqué que pendant la grève l'importation des meubles d'Allemagne et d'Autriche avait augmenté dans des proportions considérables ; ce qui le prouve, c'est que le meuble, à Paris, après avoir subi une dépréciation de 2 à 5 0/0, est tombé, depuis la grève, à 30 0/0.

On mande de Vienne (Autriche), le 4 novembre :

« La grève des cordonniers a des ramifications avec l'agitation anarchique en France ; on en a des preuves irrécusables. D'autre part, le prince Krapotkine nie énergiquement qu'il exerce la moindre influence sur les socialistes d'Autriche et de France. »

CECI VIDERA CELA.

« Pour vider les prisons, remplissons les écoles. »

Telle est, en prose et en vers, l'une des aneries les plus en vogue dans le pays républicain. Par la seule vertu du porte-plume, l'âge d'or va revenir.

Des enciers de l'école obligatoire, l'innocence universelle va sortir enfin, comme la vérité de son puits, et refluer sur la terre.

Quatre chiffres suffisent à faire justice de ces poétiques espérances. Nous les empruntons à un vieil inspecteur universitaire.

En 1832, les écoles comptaient 4,935,624 élèves. En 1877, elles en ont eu 4,746,935. C'est-à-dire que, depuis cinquante ans, le nombre des élèves a plus que doublé.

Si donc remplir les écoles suffisait pour vider les prisons, les geôliers auraient dû voir notablement diminuer leurs clients. Or, qu'est-il arrivé ?

40 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

Mme CLAUDE de CHANDENEUX

CHAPITRE XVI

(Suite.)

A cette époque, où la police n'avait d'autres soins que les arrestations, où la voirie était abandonnée, où l'unique préoccupation des fonctionnaires de tous les grades demeurait le boire, le manger et le plaisir, rien ne peut donner une idée de l'état repoussant des rues parisiennes.

Plus de balayeurs, le balai faisait place au fusil ! Plus de tombereaux de déblaiement ; plus d'ordonnance municipale pour nettoyer même la devanture des portes. Chacun portait au fumier commun les immondices de son intérieur. L'eau boueuse crouissait le long des trottoirs.

Les préparatifs des barricades avaient fait enlever des pavés ici, en rejeter là, creuser des trous qu'on oubliait de combler, et métamorphoser en cloaque dangereux pour la sûreté du passant nombre de rues des quartiers populaires.

Celles que traversait difficilement la voiture des prisonniers pouvait réclamer, entre toutes, la palme de la saleté fétide et de l'encombrement inouï.

Tout y restait bouleversé et crouissant, les tas d'ordures devenus des monuments et les ornières changées en gouffres noirs.

Au milieu de cet amoncellement de puanteurs, Jacques eut sa seconde idée de génie.

Il entendit les fédérés jurer après le conducteur qui n'avait point su, pour tourner les barricades, trouver une rue meilleure.

Celui-ci ripostait aigrement. Les gardes nationaux du marche-pied s'en mêlèrent et l'avalanche de gros mots recommença son formidable roulement, tandis que le véhicule cahotait plus que jamais dans des flots d'immondices.

Jacques se laissa doucement tomber au plus bel endroit, dans l'épaisseur puante, que masquait une borne énorme de débris sans nom.

Se chute dans la boue ne fit aucun bruit ; l'éclaboussement que produisaient les roues avait contraint les fédérés du marche-pied à se hisser dans la voiture même.

Ils criaient trop pour songer à autre chose, et, d'ailleurs, la borne de fumier abritait déjà l'évadé.

Oh ! ce fumier putride !... Comme il s'y enfonça joyeusement, profondément, se confondant avec

l'abjecte agglomération de débris, faisant corps avec eux !...

C'était le salut.

Tant que le roulement de la voiture fut perceptible, Jacques demeura blotti dans son nouvel asile ; quand il ne l'entendit plus, il se mit à marcher sur les mains et les pieds le long des murs, jusqu'à ce qu'il eût tourné le coin de la rue.

Il se souvint d'avoir passé devant une fontaine. La retrouverait-il ? Se relevant avec précaution, il essaya de s'orienter.

Sa prodigieuse mémoire, son habitude des rues parisiennes, le je ne sais quoi qui rend le gamin de Paris si prompt à se tirer d'embarras, le servirent dans cette situation dangereuse.

Il se rendit compte à peu près du quartier où il se trouvait, c'est-à-dire dans le voisinage de la Grande-Roquette, et se mit en devoir de ne pas courir à la rencontre de la terrible voiture en cherchant à l'éviter.

Mais le vieux prêtre ?... devait-il l'abandonner ?

Il marcha donc, dans la nuit noire, avec le triple but de retrouver le prêtre, de rencontrer la fontaine, et de descendre des hauteurs du Père-Lachaise vers Paris.

Il ne rencontra pas la fontaine ; mais il crut reconnaître la rue où il avait tenté son audacieuse évasion.

L'ombre qu'il avait vu fuir, malgré le coup de

fusil du fédéré, avait enfilé une ruelle à gauche ; il entra dans la ruelle, décidé à ne poursuivre son chemin qu'après avoir achevé son examen charitable.

Le fédéré n'avait rien vu dans cette ruelle, par la raison qu'elle était vide même du fuyard ; lequel s'était évidemment glissé dans une porte ouverte.

Mais cette porte avait dû le rejeter ensuite.

Car Jacques, lui, vit un être humain couché par terre, immobile, et comprit que le prêtre avait été tué.

— Ah ! le malheureux ! soupira-t-il. J'arrive trop tard.

Voici ce qui s'était passé. L'abbé Régnaud avait senti ses forces faiblir pour fuir, et la ruelle tournée, s'était élançé vers une porte entrebâillée qu'il referma derrière lui.

Il avait pu, par cette heureuse inspiration, échapper à la fureur de ses ennemis, mais non à la pusillanimité des hôtes malgré eux que la Providence mettait sur sa route.

Ceux-ci, d'ignorants maraichers, à moitié morts de peur, entendant un coup de fusil et le bruit d'une porte repoussée, soupçonnèrent que leur propre maison donnait abri à quelque pourchassé de la Commune.

Leur fils, — un mauvais sujet qui sortait la nuit et laissait leur porte ouverte, — était cause de tout

La statistique criminelle nous apprend que les prisons qui avaient ouvert leurs portes, de 1822 à 1826, à 142,867 condamnés, ont dû s'élargir progressivement, pour en recevoir 522,729 dans une période égale de quatre ans, de 1872 à 1876.

Le nombre des pensionnaires du gouvernement pour crimes ou délits a donc presque quadruplé d'une époque à l'autre.

Or la population de la France ne s'est pas accrue dans la même proportion. Bien loin de là : nous avons perdu l'Alsace et la Lorraine.

D'autre part, la législation, qui tend plutôt à s'adoucir, n'explique pas, par des rigueurs nouvelles, cet accroissement considérable de recrues dans les prisons.

Donc, en dépit de la multiplication des écoles, qui, en cinquante ans, ont vu le nombre de leurs élèves s'accroître de 440 0/0, la criminalité a fait, en France, dans le même espace de temps, parallèlement à la propagande antireligieuse, un mouvement ascensionnel des plus alarmants.

Chiffres en main, le fameux axiome : *Ceci videra cela*, est donc l'une des bourdes les plus colossales qu'on puisse faire avaler au peuple « le plus spirituel de l'univers ».

Les malins, les chefs de file, qui nous en rebattent les oreilles, savent bien ce qui en est et ne croient pas un traître mot de ce qu'ils disent. Mais le nombre des Prudhommes est immense et gobe la pilule.

Il s'agissait, pour la franc-maçonnerie révolutionnaire et athée qui nous gouverne aujourd'hui, d'arriver, sous un prétexte honnête, philanthropique et ronflant, à établir l'école laïque et obligatoire, au moyen de laquelle elle espère étouffer, dans l'âme de la jeunesse française, jusqu'au souvenir et à l'idée même de Dieu.

Et la machine a réussi. Seulement nous ferons bien aujourd'hui de dilater de plus en plus l'hospitalité de nos maisons et colonies pénitentiaires, la diffusion de l'instruction sans Dieu étant précisément le meilleur moyen de les remplir.

Lire, écrire, compter et le reste de l'instruction, même supérieure, ce n'est pas là un brevet de moralité ; c'est un simple outil, et tout dépend de la manière de s'en servir. L'ABC, la table de multiplication et la grammaire n'ont jamais eu, de soi, la vertu de moraliser personne. On peut avoir fait toutes ses classes et n'être qu'un coquin — cela se voit malheureusement tous les jours — et un coquin d'autant plus dangereux qu'il sera plus savamment outillé pour mal faire. La lecture et l'écriture ne sont bonnes que par le bon usage qu'on en fait, et l'arithmétique des banqueroutiers a toujours été un fléau des plus redoutables.

La société a surtout besoin d'habitudes morales, et les habitudes morales, avec le frein incessant qui les empêche de trébucher, c'est la Religion seule qui les donne.

« Toutes choses égales d'ailleurs, l'augmentation de l'instruction n'amène pas du tout une augmentation de moralité. Donc il faut tourner l'instruction en éducation, ou on n'a rien fait, c'est l'éducation qui moralise et surtout l'éducation religieuse. »

ce mal... Comme si l'on devait laisser quelque ouverture béante par un temps pareil !

Ils allèrent en tremblant, quand tout bruit eut cessé, reconnaître les lieux et virent un homme étendu contre le battant intérieur de la porte.

Et cet homme était un être maudit à cette époque, un prêtre !

Leur prévision se réalisait. Le fugitif était à leur merci.

Certes, ces gens n'eurent point la pensée de le livrer ; mais ils n'eurent pas davantage la pensée de le cacher.

Un prêtre !... Songez donc ?... On les poursuivait à leur tour.

Demeurer neutres leur parut sage. Le mari et la femme, en quelques mots épeurés, s'entendirent. Penchés vers le corps immobile, ils reconnurent que le fugitif s'était évanoui, de faiblesse peut-être.

Ils sourirent, le prirent par les épaules et les jambes, et, lentement, lui firent repasser ce seuil inhospitalier.

Le déposant contre le mur, ils jetèrent autour d'eux un regard craintif, redoutant par-dessus toute chose, dans cette période de dénonciation systématique, d'être aperçus par quelque voisin.

Puis ils rentrèrent, serrant les verrous, échangeant à voix basse des imprécations contre le fils débauché, qui préférait passer la nuit à boire qu'à dormir honnêtement, et mettait ainsi la maison

Qui a dit cela ? Victor Cousin, point du tout cléricale, mais philosophe un peu plus sérieux que les pédagogues improvisés, gros et petits, qui se mêlent aujourd'hui de régenter les écoles de nos garçons et de nos filles.

Dans leurs journaux et leurs programmes, ils nous affirment qu'ils vont nous faire de l'éducation et de la vertu sans Dieu. C'est qu'alors ils ne savent pas ce qu'ils disent.

C'est comme s'ils prétendaient qu'avec des boules de neige ils vont chauffer un four.

Toute éducation suppose Dieu affirmé au moins par la raison, parce que l'éducation s'adresse à la conscience de l'enfant, tandis que l'instruction pure ne s'adresse qu'à son esprit.

Pour « instruire » il suffit au maître d'en savoir plus long que son élève dans la science qu'il lui montre.

Mais pour « élever », c'est-à-dire pour parler de vertu, d'obligation morale et pour avoir le droit de corriger les vices de son élève, il faut que le maître lui parle au nom d'une autorité supérieure et indéclinable. Autrement, son élève l'enverra promener.

Aussi le philosophe précité, tout fier qu'il soit de sa raison, ne veut pas qu'on s'en tienne, pour l'enfant, à l'éducation purement philosophique, même correcte, dont les raisonnements lui passeraient par-dessus la tête, à l'âge où il s'agit précisément de le former. Il demande pour lui l'éducation religieuse proprement dite, dans la religion à laquelle l'enfant appartient, et qui le met tout de suite, lui et son maître, sous l'œil de Dieu.

Une autre autorité décisive en cette matière est celle des hommes pratiques qui se trouvent, par leurs fonctions, en fréquentation journalière avec le vice : inspecteurs ou directeurs de prisons, de bagnes, de colonies pénitentiaires, de jeunes libérés, de jeunes enfants plus ou moins exposés.

Tous ces hommes, quelle que soit la divergence de leurs convictions religieuses ou de leurs opinions politiques, sont unanimes, en tous pays, à proclamer :

Que l'une des principales causes de la criminalité précoce, c'est l'absence d'un enseignement religieux convenable, et que le seul moyen efficace de ramener les jeunes criminels dans la bonne voie ou d'y maintenir ceux qui seraient exposés à s'en éloigner, c'est une instruction religieuse solide.

Nos modernes pédagogues nous diront-ils qu'ils entendent laisser le soin de l'éducation religieuse aux familles ? Mais alors, Messieurs et Mesdames, pourquoi prenez-vous des pensionnaires ?

Et pourquoi, au seuil de vos écoles, ces rapports et programmes officiels, — imprimés à nos frais, — où toute religion est niée, blasphémée et bafouée ? (Voir le Rapport sur la fondation du collège de filles de Saumur.)

Sur quel terrain ferez-vous donc l'éducation de vos pensionnaires, enlevés, toute l'année, à leurs familles ?

Comment et jusqu'à quel niveau les élevez-vous, selon l'énergie et la noblesse du mot ?

paternelle en danger.

Toute cette aventure, Jacques ne la pouvait deviner, mais il en eut comme l'intuition ; puisque le prêtre n'était ni mort d'un coup de feu, ni livré à ses bourreaux, c'est qu'on le rejetait simplement, en se lavant les mains sur son sort, comme Pilate.

Le jeune homme souleva le vieillard, frappant doucement dans ses mains, soufflant sur ses lèvres, priant Dieu de lui inspirer un moyen de le rappeler à la vie.

Il n'y parvenait point, toutefois, quand le bruit d'une décharge de mousqueterie sur un point peu éloigné, — quelque exécution sommaire sans doute, — fut plus efficace.

L'abbé Régnard ouvrit les yeux, et, dans la clarté douteuse d'une lune qui se levait parsemée, il reconnut deux yeux amis.

— Dieu soit béni !... Vous vivez. Nous sommes sauvés, si vous pouvez me suivre. Le pourrez-vous ? dit Jacques.

— Laissez-moi... balbutia-t-il... allez tout seul, mon cher enfant.

— Jamais de la vie.

L'abbé essaya de se lever ; soutenu par son sauveur, il y parvint avec peine. Le voyant appuyé au mur, le premier soin de Jacques fut de le dépouiller de sa soutane, le plus compromettant des habits !... et de le revêtir du paletot fétide qu'il arracha de ses propres épaules.

Jusqu'au vôtre ? Grand merci ! Sans Dieu, vous vous placez vous-mêmes au rang des bêtes.

Ecoutez M. Guizot, un protestant : « Il faut que l'éducation soit donnée dans une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts... Dans les écoles, l'influence religieuse doit être habituellement présente... Si l'instituteur se regarde comme le rival, non comme l'auxiliaire fidèle du prêtre, la valeur morale de l'école est perdue et elle est près de devenir un danger. »

Ces principes, d'une vérité incontestable dans l'éducation des garçons, ont encore plus de poids dans celle des filles.

Une femme sans religion, et se faisant gloire de n'en point avoir, a toujours été regardée, même par les indévots, comme une anomalie très-incorrecte, pour ne rien dire de plus. On n'ose pas s'y fier. Le sentiment public est intraitable sur ce point, et nos réformateurs, quoiqu'ils disent et qu'ils fassent, n'y changeront rien.

Au surplus, si nous sommes destinés à voir un essaim « modèle » de filles sans Dieu, comme on nous les promet, attendons le moment des fiançailles. Les prémisses du nouveau système peuvent être assurées qu'elles trouveront de la baisse sur le marché, même entre républicains. Elles auront beau être brevetées en chimie et en gymnastique : cote laïque, cote faible. Parents et filles modèles, vous verrez cela. Tenez-vous-le pour dit.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Il ne faut pas croire que la dynamite se tienne tranquille de ce côté du détroit. Les féniens, malgré la loi coercitive, s'agitent en Irlande ; les anarchistes se démènent à Londres, et les idées républicaines montent jusque dans les salons. La police reçoit chaque jour des informations très-graves ; il y a une quantité de tentatives d'assassinats qui ne sont pas mentionnées pour ne pas effrayer le public ; mais il n'en est pas moins vrai que l'armée d'occupation en Irlande sera maintenue, que depuis six semaines les meurtriers se comptent par douzaines dans l'île-sœur ; qu'on a saisi à Dublin plusieurs paquets de dynamite, et que non-seulement M. Gladstone, mais encore la plupart de ses collègues, sont obligés de se faire garder par des détectives. Depuis que M. Hers Most a été rendu à la liberté, les alarmes redoublent, et certains quartiers de Londres, fréquentés par des étrangers, presque tous Russes ou Allemands, sont surveillés minutieusement par la police.

ITALIE. — Le *Moniteur de Rome* rapporte les détails de la première communion du jeune prince Victor-Emmanuel, fils du roi Humbert et de la reine Marguerite, dans la chapelle du château Monza. La cérémonie a été accomplie par M^r l'archevêque de Milan, en présence du roi Humbert, de la

— Gardez ça, lui dit-il ; c'est fort sale, mais cela peut nous donner une allure de travailleurs... nocturnes... assez en faveur en ce temps-ci.

Lui-même demeura exposé, sans vêtement autre que sa grossière chemise souillée de boue, à la fraîcheur d'une nuit printanière peu clémente.

— Si, au moins, vous pouviez marcher ?

L'ecclésiastique, dont les paroles expiraient sur les lèvres pâlies, fit un effort nouveau et put se servir enfin de ses jambes tremblantes.

Alors commença une autre entreprise aussi difficile que la première.

Lentement, lentement, l'oreille au guet, le cœur intrépide, Jacques emmena son compagnon, de ruelle en ruelle, de rue en rue, vers le boulevard du Prince-Eugène, tremblant toujours d'apercevoir, reluisant dans l'ombre comme des yeux sanglants, les lanternes rouges de la terrible voiture du Dépôt des condamnés.

Quelques groupes attardés croisèrent bien les fugitifs. Buveurs sortant de cabarets borgnes ; pillards regagnant leurs tanières ; fédérés chantant la *Marseillaise* et femmes ivres.

Jacques disait tout bas :

— Il faut paraître plus ivres que ces gens-là. L'abbé Régnard, à la démarche chancelante, n'avait pas grand effort à faire pour trébucher au naturel.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

reine Marguerite, du prince Eugène de Carignan, de l'aumônier Anzino et de toute la cour en tenue de gala. Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est qu'au moment solennel où le jeune prince, agenouillé devant l'autel, allait recevoir la sainte communion, il a prononcé d'une voix haute ces paroles de la profession de foi : « Avec ces paroles de Dieu, je veux vivre et mourir dans la Foi chrétienne et catholique. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 novembre. Le marché témoigne d'une certaine fermentation, mais l'ensemble des transactions manque d'animation.

3 0/0, 80.50, 80.40 ; amortissable, 80.95, 80.80 ; 5 0/0, 114.95, 114.90.

Les fonds étrangers sont calmes et même à des cours faibles.

Turc, 12.65 ; Egypte 6 0/0, 361.25. Le marché des actions des sociétés de crédit est soutenu.

Remarquons que la Banque de France qui restait hier à 5,325 est aujourd'hui au même cours, la tendance est donc bonne.

L'action du Crédit Foncier se relève sensiblement au-dessus des cours cotés la veille à 1,365.

Les obligations foncières 4 0/0 émises à 480 par cette société ont toujours de bonnes demandes.

On tient la Foncière de France et d'Algérie à 500.

Le Crédit Provincial se tient mieux que pendant les séances précédentes, on procède à des rachats qui amèneront une plus-value sérieuse à bref délai.

La Banque Centrale de Crédit se classe dans tous les portefeuilles des capitalistes qui désirent ne s'attacher qu'aux bonnes valeurs qui ont de l'avenir.

Le Crédit Général Français est sans affaires ; les demandes font défaut, la petite épargne hésite beaucoup et avec raison à se porter sur ces titres.

Les actions de Suez voient leurs cours très-décotés de 2,605 à 2,587.50.

Le Panama est offert à 492.50 et 495. Sur les chemins il y a peu de demandes : Lyon, 1,600 ; Orléans, 1,250.

Chronique militaire.

Par décret du 26 octobre 1882, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de capitaine instructeur (2^e tour), M. Voisin, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie, en remplacement de M. Lavièvre, passé au commandement d'un escadron. — Affecté au 6^e hussards.

Au grade de sous-lieutenant (4^e tour), M. Bernard-Derosme, élève-officier à l'École d'application de cavalerie (4^e dragons), en remplacement de M. d'Ornano, démissionnaire. — Affecté au 8^e dragons.

(3^e tour), M. Baron, élève-officier à l'École d'application (17^e chasseurs), en remplacement de M. Metz, retraité. — Affecté au 4^e chasseurs.

(4^e tour), M. Ruez, élève-officier à l'École d'application (8^e dragons), en remplacement de M. Brousse, nommé lieutenant. — Affecté au 4^e cuirassiers.

(3^e tour), M. Griollet, élève-officier à l'École d'application (4^e chasseurs), en remplacement de M. Laigre de Grainville, mis en non-activité pour infirmités temporaires. — Affecté au 26^e dragons.

(4^e tour) M. Vuibert, élève-officier à l'École d'application (10^e dragons), en remplacement de M. Rey, nommé lieutenant. — Affecté au 3^e dragons.

(3^e tour), M. Mallet de Chauny, élève-officier à l'École d'application (7^e cuirassiers), en remplacement de M. Pellegrin, nommé lieutenant. — Affecté au 3^e chasseurs.

(4^e tour), M. Archinard, adjudant élève-sous-officier à l'École d'application (7^e hussards), en remplacement de M. de Jessé, nommé lieutenant. — Affecté au 6^e hussards.

(3^e tour), M. d'Audérié, élève-officier à l'École d'application (4^e chasseurs), en remplacement de M. de Pons, nommé lieutenant. — Affecté au 4^e chasseurs d'Afrique.

(4^e tour), M. Jacquier, élève-officier à l'École d'application (8^e chasseurs), en remplacement de M. Bourion, nommé lieutenant. — Affecté au 4^e dragons.

Le ministre de la guerre a décidé que des manœuvres spéciales de division avec cadres seraient exécutées au printemps prochain par une de nos divisions de l'Est, sous la haute direction du général de Gallifet.

Les généraux commandant les divisions de cavalerie et inspecteurs permanents d'arrondissement y assisteront.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le succès actuel du Théâtre-Français, succès si grand, si continu et si productif dans le monde où l'on s'ennuie d'Édouard Paillon, en se perpétuant, rue de Richelieu, pendant deux cents représentations, a, cette fois, donné lieu à la Chambre des députés, section du budget et des beaux-arts, à des interpellations que tout le monde a pu lire, et aux réutations de M. Perrin ne pouvant arrêter les représentations d'une pièce qui fait toujours salle comble.

La pièce, interrompue deux mois pour le congé de M^{me} Brohan, très-souffrante, vient d'être reprise avec un aussi grand succès pour tout l'hiver.

M^{me} Devoyod, dans la tournée qu'elle vient de faire dans le sud-ouest de la France et dans le Nord, a été redemandée partout dans ce même monde où l'on s'ennuie, dont le succès se perpétue en province comme à Paris; ce qui a décidé M^{me} Devoyod à racheter la pièce pour une seconde tournée.

Il est inutile de faire l'éloge de M^{me} Devoyod; l'immense succès remporté par l'excellente artiste est encore présent à la mémoire de tous ceux qui ont pu admirer son grand talent.

Ne pouvant donner qu'une seule représentation dans chaque ville, elle espère retrouver le même empressement chez son public de l'année dernière.

Comme à sa première apparition, M^{me} Devoyod sera entourée des meilleures artistes de Paris:

M^{lle} Suzanne Devoyod.
M^{lle} CASTELLI, du Vaudeville.
M^{lle} COBLENTZ, de la Comédie-Française.
M^{lle} BARNALL, du théâtre du Parc, de Bruxelles.

M^{lle} SEVERY, du Gymnase.
M. Pierre LUGUET, du Gymnase.
M. REIGER, lauréat du Conservatoire.
M. LAFERTÉ, de l'Odéon, etc.

C'est avec plaisir que nous annonçons la représentation du *Monde où l'on s'ennuie*, sur le théâtre de Saumur, pour le mardi 14 novembre courant.

On sait que pour dévaliser les troncs placés dans les églises, les voleurs se servent ordinairement de morceaux de balaines ou de baguette enduites de glu; les pièces de monnaie se collent à la glu et sont enlevées prestement.

Il y a un moyen bien simple de se mettre à l'abri de ces vols. Il faut mettre au fond du tronc une certaine quantité de sciure de bois; cette sciure adhère à la glu et dès lors les pièces de monnaie sont préservées.

Un curé s'étant aperçu qu'on avait opéré dans le tronc de son église, eut l'idée d'y mettre de la sciure au fond. Plus tard, le voleur ayant renouvelé sa tentative, le curé reconnut l'efficacité de son invention. La sciure se trouvait à l'orifice du tronc; mais, cette fois, les pièces de monnaie étaient restées au fond.

Ce procédé est bon à signaler.

ANGERS.

Rentrée de la Cour. — Vendredi, 3 novembre, a eu lieu l'audience solennelle de rentrée de la Cour et des Tribunaux d'Angers.

Suivant l'usage, l'audience a été précédée de la messe du Saint-Esprit, à l'église de Notre-Dame.

À l'audience solennelle assistaient M. le général Le Toullou, M. le colonel commandant le 135^e de ligne, M. le lieutenant-colonel du 12^e cuirassiers et les chefs d'escadrons de ce régiment, un officier supérieur du régiment des pontonniers, M. le capitaine de gendarmerie commandant l'arrondissement, MM. les membres de la Chambre des notaires, etc., etc.

Le discours de rentrée a été prononcé par M. Gallot, substitut de M. le procureur général. Le sujet était: *La réforme de la loi sur les faillites*. Cette étude, peut-être consciencieuse, mais certainement fort aride, n'a pas duré moins d'une heure, après quoi la séance solennelle a été levée.

Dans une courte audience qui a suivi, la chambre civile a reçu la prestation de serment de M. Noguères, procureur de la Ré-

publique à Angers, M. Villez de Messerol, procureur à Laval, M. de Riberets des Gardes, procureur à Mayenne, M. Onfroy, procureur à Châteaugontier, M. Viau, substitut au Mans, M. de Persin, substitut à Saumur, et M. Delaunay, substitut à Segré.

Avis administratif. — La foire qui s'ouvre à Angers le lendemain du jour de la Saint-Martin, sera cette année remise au surlendemain lundi 13 novembre.

LES VISITES DOMICILIAIRES A ANGERS

Chez les Jésuites.

Nous lisons dans l'*Étoile*:

« Lundi, à deux heures, le commissaire central et un brigadier de police se présentaient à la résidence des RR. PP. Jésuites. Ils furent introduits au parloir par le Frère portier qui alla prévenir un des Pères. À l'arrivée du Père, le commissaire central se fit connaître et déclara être envoyé par le préfet pour s'assurer si les conditions moyennant lesquelles la rentrée des propriétaires avait été autorisée, étaient toujours observées, et si, notamment, les scellés existaient toujours sur les portes.

Il visita d'abord les scellés de la chapelle, puis se fit conduire dans les jardins du couvent afin d'y faire le même contrôle. Il constata, ô horreur! que les scellés n'existaient plus et fit part de son étonnement au Père qui l'accompagnait. Le R. Père lui fit observer que c'était M. Richard, commissaire central, qui avait lui-même levé ces scellés, et ce, d'après l'ordre de M. Schnerb.

— Bah! en êtes-vous bien sûr? objecta le sieur Boiscommun.

— Parfaitement sûr, j'étais présent, répondit le Révérend Père.

— Diable, c'est que c'est M. Jabouille qui m'envoie, vous comprenez, il n'a pu avoir de renseignements de M. Schnerb.

Nous comprenons, en effet, que M. Schnerb n'ait pas pu prévenir son successeur.

Le pauvre homme, il est dans la dynamite jusqu'au cou.

Chez les Capucins.

Mardi, vers trois heures et demie du soir, trois individus à mine suspecte sonnaient au couvent des RR. PP. Capucins.

Le Frère portier eut peur, refusa de les introduire et alla prévenir le T. R. P. Chrysostôme, vicaire du couvent, le R. P. gardien étant au confessionnal.

Un des trois individus déclara au P. Chrysostôme être commissaire central et venir pour visiter le couvent.

Le Père protesta contre cette violation de domicile.

Le commissaire central fit observer que si on ne voulait pas le laisser entrer de bonne volonté, il entrerait de force.

Le R. P. gardien survint sur ces entrefaites et, cédant à la violence morale qui lui était faite, laissa pénétrer les sbires.

Ceux-ci parcoururent le couvent et les jardins et se retirèrent.

Chez les Dominicains.

Mercredi dernier, FÊTE DE LA TOUSSAINT, vers huit heures et demie du matin, le commissaire central flanqué d'un commissaire d'arrondissement se présentait au couvent des RR. PP. Dominicains. Introduits par le Frère portier, ces deux... fonctionnaires furent reçus par le Père Gabriel. Le commissaire central présenta son complice et dit qu'il était forcé de voir les scellés mis sur la chapelle, et ajouta: Du reste, je vais partir où il y a deux ans a eu lieu l'opération. (Le Code se sert du mot crime, question d'appréciation.)

Pour découvrir les scellés, le commissaire central fut obligé d'écarter les couronnes et les bouquets sous lesquels disparaissait la porte de la chapelle.

Chez les Oblats.

Mardi, vers quatre heures et demie du soir, les agents se présentaient au domicile des RR. PP. Oblats et renouvelaient les scènes d'inquisition auxquelles ils s'étaient livrés dans les autres couvents. — A. L. »

Instruction d'une octogénaire. — Tous ceux qui ont connu M. Georges Schuster, l'hôtelier de l'*Arche-Dorée*, qui fut à Angers le fondateur des voitures de remise, se rappellent avec plaisir sa bonne et franche physionomie alsacienne. Lorsqu'il eut implanté ses pénates en Anjou, il se maria, à Saint-Clément-de-la-Place, avec une de ces riches natures qui font le bonheur d'une union bien assortie. Pendant de longues années, ils se partagèrent le lourd labeur d'une existence très-active, qui ne fut interrompue que par la mort du chef de la famille. M^{me} Schuster quitta alors les affaires et se retira dans une de ses maisons, rue Saint-Jacques, avec une de ses brues, veuve comme elle, et ses petits-enfants, Georgette et Georges-Jules Schuster.

On pourrait croire que dans la retraite cette excellente mère de famille, qui avait élevé dans le travail ses quatre fils, s'abandonna à toutes les douceurs d'un complet désœuvrement. Loin de là; l'activité qui avait été la base de sa vie est restée pour elle toujours la même; car, à quatre-vingt-six ans, elle profita des instants dont elle croyait pouvoir disposer pour satisfaire un désir qu'elle éprouvait depuis bien longtemps, mais que les circonstances ne lui avaient jamais permis de réaliser, c'est-à-dire d'apprendre à lire. Sa petite-fille lui enseigna ses lettres, et de progrès en progrès elle est arrivée à suivre les offices des églises dans son paroissien.

Depuis le 2 novembre, M^{me} Georges Schuster est dans sa 89^e année, et plus que jamais elle éprouve le goût de la lecture. Aussi, s'y livre-t-elle comme à un bonheur dont on a été longtemps privé. Exempte de toute infirmité, elle lit et elle coud sans lunettes. Sa conversation est animée, sa mémoire lucide, son caractère gai. Jamais elle n'est plus heureuse qu'au milieu de la jeunesse, dont elle aime à voir les francs ébats et les joyeux plaisirs.

Telle est l'octogénaire qui nous a paru digne d'être citée comme un exemple en France où il y a tant de personnes, beaucoup plus jeunes qu'elle, qui se croient trop âgées pour apprendre ce qu'elles ignorent, et surtout pour commencer leur instruction. — A. P. (Courrier d'Angers.)

CHATELLERAULT.

Il vient de s'éteindre à Châtellerault, à l'âge de 89 ans, un respectable vieillard, M. Pierre Marteau-Beauchêne. Il y a à peine six mois, la mort lui ravissait son épouse, âgée de 88 ans.

M. Pierre Marteau est un ancien commerçant de Châtellerault, ancien juge au tribunal de commerce. Très-actif et très-labourieux, il a amassé une belle fortune qu'il laisse aujourd'hui à ses petits-enfants.

Une particularité bien rare dans la vie d'un homme, c'est que, marié en 1812, il a vécu avec son épouse 68 ans.

Publications de mariage.

Gustave-Edmond Delamotte, sellier, de Paris, et Gabrielle Brillouin, couturière, de Saumur.

François-Gustave Bas, contrôleur des contributions directes, de Saumur, et Henriette-Marie Eugénie Jacquot, sans profession, de Jussey (Haute-Saône).

Alexandre-Philippe Pelé, jardinier (veuf), de Saumur, et Marie-Madeleine Guiocheau, jardinière, de Bagneux.

Faits divers.

Nous avons eu occasion, à diverses reprises, de signaler les exploits de la *Mascotte*, cette jument intrépide qui a fait gagner à son possesseur des paris extraordinaires. M. Prieur de la Comble, officier de dragons, en détachement à Baccarat, ne s'en était pas tenu là et s'était fait fort de fournir en 24 heures, monté sur sa bête, une carrière de 300 kilomètres. Au 259^e et au bout de 24 heures, *Mascotte* a refusé le service. Elle est morte le lendemain, victime de sa gloire. Son autopsie a été faite, révélant de graves désordres intérieurs.

Nous lisons dans la *Guienne*, de Bordeaux:

« Une nuit de la semaine passée, il y eut grand émoi à l'hôtel de la préfecture.

Entendant un bruit insolite dans sa demeure, M. le préfet Saisset-Schneider crut avoir affaire à une bande d'anarchistes et envoya chercher en toute hâte une escouade de 25 sergents de ville.

» Les agents, après avoir parcouru les divers appartements de la préfecture, arrivèrent enfin dans les combles: mais quelle fut leur stupeur en voyant s'enfuir, devant eux, une trentaine de gros rats qui dansaient une ronde en l'honneur de M. Saisset-Schneider et au détriment de son sommeil!

» Les agents s'aperçurent alors qu'ils avaient été mystifiés et durent retourner à la Permanence les mains vides.

Trois Français établis aux Nouvelles-Hébrides ont été assassinés par les Canaques et mangés.

L'un de ces Français, M. Zoepf, très-honorablement connu à Nouméa, avait un établissement commercial aux Nouvelles-Hébrides et était en relations d'affaires fréquentes avec le commerce calédonien. A peu près à la même époque, deux autres Français ont été empoisonnés dans une autre île de l'archipel.

Un mariage de raison. — A Lapeer, dans le Michigan (Amérique), un M. Pratt, âgé de 93 ans, vient d'épouser une demoiselle qui a 102 ans.

Théâtre de Saumur

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 6 novembre 1882,

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

La Fille du Tambour-Major

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Jacques OFFENBACH.

Premier acte: Le Couvent.
Deuxième acte: Soirée chez le duc Della Volta.
Troisième acte, premier tableau: La Confession.
Troisième acte, deuxième tableau: La Cathédrale de Milan; — Entrée de l'armée française à Milan.

Au 4^e tableau, GRAND DÉFILE avec la musique.

Distribution:

Monthaber, tambour-major	MM. Ch. Isaac.
Robert, lieutenant	Gehlyns.
Griolo, tambour	F. Constance.
Le duc Della Volta	Labranche.
Le marquis Bambini	Ch. Potier.
Grégorio, jardinier	Rivenez.
Clampas, aubergiste	Allain.
Le sergent Morin	Godivier.
Zerbini	Clément.
Delpono	Guiraud.
Stella	M ^{me} s Danglede.
Claudine, cantinière	Marie Soll.
La duchesse Della Volta	Damouray.
La prieure	Bonnaud.
Francesca	Forest.
Lorenza	L. Monard.
Lucrezia	Guiraud.
Un sergent autrichien	MM. Charles.
Un domestique	Guilbert.

Musique militaire, tambours, sapeurs, soldats, pensionnaires, seigneurs, grandes dames, hommes et femmes du peuple.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAÎSSANT TOUS LES DIMANCHES.

Lisez et suivez attentivement la *Lanterne d'Arlequin*. Malgré l'exiguïté de son format, elle vous tiendra au courant des principaux événements de la semaine. Sous une forme alerte et spirituelle, elle instruit en amusant; en un mot, elle vulgarise les questions souvent abstraites de la politique.

Sommaire du n^o 84: La Peur. L'affaire de Montceau-les-Mines. M. Chagot. Un républicain écorché. Un proverbe. Les ambassadeurs malgaches. Plus de vermicelle! Nouvelles de l'Administration républicaine. La grille de M. Grévy.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^o, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

Marché de Saumur du 4 Novembre

Blé semenc. (l'h.)	19421	Huile de noix.	50	---
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	18	Graine trèfle	50	---
Froment (l'h.)	77	— Hu. —	70	---
Halle, moyenn.	77	— Luzerne	50	---
Seigle.	75	10 37 Foin (dr. c.)	780	70575
Orge	65	10 37 Luzerne	780	75580
Avoine h. bar.	50	8 75 Paille	780	35587
Fèves.	75	15 — Amandes	50	---
Pois blancs	80	38 — Cire jaune	50	100
— rouges	80	30 — Chanvres 1 ^{er}	---	---
Colza.	65	— qualité (52 k. 500)	49	---
Chenevis. . . .	50	— 2 ^e	40	---
Farine, culas.	157	— 3 ^e	38	---

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité	120 à 140
Id. 1881, 2 ^e	110 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{re}	105 à 115
Id. 1881, 2 ^e	100 à 110
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re}	105 à 115
Id. 1881, 2 ^e	100 à 110
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re}	105 à 115
Id. 1881, 2 ^e	100 à 110
La Vienne, 1881.	80 à 85
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1881	160 à 170
Id. 1881	150 à 160
Champigny, 1881	170 à 200
Id. 1881	160 à 170
Id. 1881	150 à 160
Id. 1881	140 à 150
Varrains, 1881	150 à 165
Varrains, 1881	140 à 150
Bourguell, 1881	165 à 170
Id. 1881	150 à 160
Id. 1881	140 à 150
Id. 1881	130 à 140
Reaigny 1881	160 à 165
Id. 1881	150 à 160
Chinon, 1881	100 à 105
Id. 1881	90 à 95
Id. 1881	80 à 85
Id. 1881	70 à 75

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode Illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.
4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Partout, le Numéro : 25 centimes

LE MOINS CHER DES GRANDS JOURNAUX ILLUSTRÉS

RÉPUBLIQUE ILLUSTRÉE

16 pages dont 8 de gravures
FORMAT DU Monde Illustré ET DE L'Illustration

ABONNEMENTS

Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr.
Trois mois, 4 fr. 50

Primes gratuites splendides. — Pour un abonnement d'un an ce journal donne gratuitement au choix : le *Dictionnaire de Biographie générale*, *Nama Illustrée*, de Zola ; le *Voyage au pays des milliards*, de Victor Tissot ; la *Grande Encyclopédie*, d'Alexis Bouvier, etc., etc., volumes d'une valeur de six francs en librairie, ce qui met l'abonnement à huit francs, soit moins cher qu'un journal de huit pages, le *Journal Illustré*, par exemple.

Gravures de nos meilleurs artistes : Panonmaker, Baudou, Tilly, André, Hauger, etc. Dessins de S. Urrubiolu Viège, Scott, Chovin, Perruchot, etc.
Reproduction des *Chefs-d'œuvre de l'Art moderne* et des meilleurs tableaux du Salon. Chroniques et nouvelles signées Aurélien Scholl, Charles Monselet, Camille Mondès, Nadar, Eugène Chavette, E. Pourcello, P. Delcourt, E. Dueret, etc., etc.

Études scientifiques, Jeux, Sport, Beaux-Arts

Pour recevoir franco un numéro d'essai, envoyer 25 centimes en timbres-poste à l'Administration, 10, boulevard des Italiens, Paris.

Partout, le Numéro : 25 centimes

Vierge de Raphaël la nouvelle valse de Jules Klein, fait en ce moment fureur à Paris. Le roi de la valse française, l'auteur de cette page

admirable qui a nom « Vierge » au Champagne, a répandu dans sa dernière création des trésors de mélodie et de sentiment qui font de la valse *Vierge de Raphaël* le grand succès de la saison. Les autres œuvres de Jules Klein, si poétiquement originales : *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, *Parfums Capiteux*, Au Pays-Bleu, *Pazza d'Amore*, Neige et Volcan, *Lèvres de Feu*, *Pallé de Velours*, *Cuir de Russie*, *Péché Révé*, *Palé de padour*, *Larmes de Crocodile*, *M^o Printemps*, *Pommes des Voisines* et *Petits Soupers*, valse, font les délices des salons et des concerts.

En outre, il n'est pas un bal élégant où ne brillent au premier rang les polkas étourdissantes, *Teuite aux Perles*, *Tête de Linotte*, la mazurka *Radis Roses* et *J.-Klein-Quadrille*.

Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6. — Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Éditions de luxe illustrées par CHATILLON).

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure). Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HAROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE.

A VENDRE

Par adjudication, Le dimanche 26 novembre 1882, à 1 h. après midi, En l'étude de M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27,

MAISON DE CAMPAGNE

Au Petit-Puy, commune de Saumur, Comprenant 5 pièces, dont 3 à cheminée, buanderie, cave dans le roc. Jardins superposés. Contenance totale : 5 ares. Vue magnifique sur la Vallée. Mise à prix : 4,000 fr. Une seule enchère adjudgera. Cette maison dépend de la succession de M^e Trubert. S'adresser, pour visiter, dans la maison même. (596)

Étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi, En l'étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n^o 15, Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.,

BELLE TERRE EN ANJOU

NOMMÉE LA TERRE DE PRINCE D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querruë et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteaufort-sur-Sarthe. Belle chasse. Revenu : 12,000 fr. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PLAÇAIS. (566)

A VENDRE OU A ARRETER UNE MAISON

Avec Jardins, Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55. S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A LOUER PRÉSENTEMENT PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains, Avec servitudes, belles caves et jardin. S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (591)

ÉCOLE DE CAVALERIE.

AVIS

Le public est informé que le 27 novembre 1882, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le conseil d'administration de l'École de Cavalerie, à l'adjudication publique des fournitures ci-après détaillées ;

Savoir :

- 1^o Ouvrages pour les bibliothèques, imprimés et fournitures de bureau.
- 2^o Fer, clous et charbon pour la maréchalerie.
- 3^o Articles de boissellerie.
- 4^o Ingrédients, couleurs, huiles, etc.
- 5^o Bois de chauffage et charbon de bois.
- 6^o Articles de vannerie.

Étude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

A VENDRE OU A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE PROPRIÉTÉ Située à Saint-Clément-des-Levés, rue de la Gare, Comprenant : maison de maître, de construction récente, et jardin d'une contenance de 62 ares. S'adresser au notaire. (610)

Études de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUÉREN, et de M^e CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Roues, 48.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION Aux enchères publiques, Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir, En l'étude dudit M^e HILAIRE, UNE FERME Nommée FERTREUX Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières ; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares trois centiares. Sur la mise à prix de 90,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, auxdits M^e HILAIRE et CORDELET. (571)

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Fraichement restaurée, Rue de la Grise, n^o 3. S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n^o 2.

A VENDRE

UN BON CHEVAL

Agé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un JARDIN bien affrui

Situé rue de la Gueule-du-Loup, Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier ; cave en roc ; pompe. S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien affrui, Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans. S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Dacier. (565)

UNE DAME, connaissant la comptabilité et le commerce, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des MAGASINS de PAIX Situés rue d'Orléans, à Saumur,

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Envoi franco des Catalogues

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la Ouate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. A. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Blémuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — 44 Ch. FAY, Inventeur et —, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.